

Un concept nouveau : la résilience



Le contexte stratégique actuel et les menaces nouvelles auxquelles la France peut être confrontée, notamment la menace terroriste, ont fait prendre conscience de la vulnérabilité de notre situation face à des risques, intentionnels ou non.

Le Livre Blanc met donc en avant le concept de résilience. La résilience se définit comme **la volonté et la capacité d'un pays, de la société et des pouvoirs publics à résister aux conséquences d'événements graves, puis à rétablir rapidement leur fonctionnement normal, à tout le moins dans des conditions socialement acceptables.**

Plus la résilience de la nation sera forte, plus celle-ci adhèrera aux objectifs de la défense et de la sécurité, plus la sécurité nationale sera assurée. Une haute résilience a pour corollaire la recherche d'un bon niveau d'information des citoyens.

La résilience n'est pas équivalente de la « sécurisation du fonctionnement de l'Etat », entendue comme la réduction de ses vulnérabilités, l'accroissement de sa capacité à restaurer son fonctionnement et le soutien du moral de la population. La résilience a une dimension sociale qui implique non seulement l'Etat et, plus généralement, les pouvoirs publics, mais encore les acteurs de la société civile. En un mot, la sécurisation du fonctionnement de l'Etat est une composante nécessaire de la résilience, mais celle-ci ne s'y résume pas. **La résilience est à la fois un objectif (pour les administrations de l'Etat) et un Etat (pour la société au sens large). Face à des risques de grande ampleur, l'infrastructure économique française demeure extrêmement vulnérable.**

S'agissant de l'infrastructure étatique et gouvernementale, en dépit d'un accroissement des niveaux de préparation à des événements catastrophiques majeurs, la situation est probablement encore très largement perfectible.

Le Livre blanc définit des priorités pour l'amélioration de la résilience de la société et de l'administration françaises

La première priorité consiste à compliquer la tâche d'un agresseur éventuel en « haussant les seuils » de vulnérabilité.

Ceci suppose :

- **une organisation de l'Etat** dès le temps de paix prenant en compte les hypothèses du temps de crise (brutale ou prolongée), par **des investissements adaptés** (notamment dans le domaine des communications et de la surveillance) et **des exercices systématiques et fréquents** ;
- **l'établissement de priorités** en termes de capacités de renseignement, d'analyse, de synthèse, de décision et de préparation, de manière à pouvoir rapidement renforcer le système civil et militaire de prévision, d'analyse et de réaction aux crises mettant en jeu la sécurité nationale ; c'est dans ce contexte qu'une priorité accrue sera donnée aux moyens de renseignement.

Ceci s'accompagnera de **changements législatifs et réglementaires** pour :

- organiser la coopération entre l'Etat et les **collectivités territoriales**, notamment en termes de complémentarité et d'inter-opérabilité des moyens ;
- organiser le recours aux **entreprises privées**, notamment dans les secteurs stratégiques (communications, vaccins, alimentation, distribution et traitement des eaux, pétrole, installation, maintenance et réparation des réseaux Internet...), mais aussi dans les secteurs des services (hôtellerie, résidences médicalisées, location automobile...) de manière à pouvoir mobiliser plus efficacement celles-ci.

A cet égard, est décidée la mise en place d'**un centre de gestion interministérielle de crise au ministère de l'Intérieur** (place Beauvau).

La deuxième priorité consiste à renforcer la **sensibilisation de la population** – par une information adaptée, une sensibilisation à l'école, des exercices sous l'autorité des municipalités, une meilleure contribution des médias – et la **solidarité européenne**, dont les incendies de forêt en Grèce au cours de l'été 2007 ont démontré qu'elles sont très loin d'être pleinement opérationnelles. **Ceci constituera l'un des objectifs des exercices conduits au niveau de l'Union européenne.**